



Mise en œuvre du document *Le chauffage, la ventilation et la climatisation : Addenda aux Lignes directrices du CCPA sur les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement*

DATE DE PUBLICATION : Février 2019

Le document intitulé *Le chauffage, la ventilation et la climatisation : Addenda aux Lignes directrices du CCPA sur les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement* (CCPA, 2019) a été élaboré par le sous-comité du CCPA sur la qualité de l'air¹, et le contenu a fait l'objet de trois examens externes². Ce document a été préparé en réponse aux questions posées par des participants aux programmes du CCPA soucieux de maximiser l'efficacité énergétique et de réduire les coûts de l'énergie, tout en maintenant une bonne qualité de l'air.

En ce qui concerne le système de chauffage, de ventilation et de climatisation, les établissements ont maintenant le choix entre les deux options suivantes :

- répondre aux exigences de qualité d'air propre comme le précise le principe directeur 96 des *Lignes directrices du CCPA sur : les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement* (CCPA, 2003) :

« Le nombre de changements d'air dans une pièce doit être effectué de façon à ce que le personnel et les animaux aient de l'air propre et frais en tout temps. Pour les locaux d'hébergement conventionnels, le système de chauffage, de ventilation et de climatisation doit pouvoir produire entre 15 et 20 changements d'air à l'heure ».

OU

- mettre en place l'infrastructure et la surveillance appropriées pour contrôler la qualité de l'air afin de s'assurer que les animaux et le personnel respirent de l'air propre en tout temps

¹ Sous-comité du CCPA sur la qualité de l'air : les docteurs Donald McKay (président), directeur des biosciences à la retraite, University of Alberta, et co-auteur des *Lignes directrices du CCPA sur : les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement* (CCPA, 2003); Christopher Cosgrove, consultant en conception d'animaleries; Germain Rivard, consultant en conception d'animaleries et de cages (membre jusqu'en 2016); Ken Ugwu, ingénieur en chef, spécialiste en biosécurité, Affaires mondiales Canada; Gilles Demers, directeur d'évaluations du CCPA (décédé en 2016); Gordon Sharp, président, Airquity Inc., société spécialisée dans l'efficacité énergétique (membre depuis 2016); et madame Wilma Lagerfeld, gestionnaire du service des soins aux animaux, Memorial University (membre depuis 2016).

² Étapes d'examen : examen par les pairs du 17 février au 30 mars 2015; examen général du 30 mai au 31 août 2016; examen final du 20 avril au 21 mai 2018. Ces examens ont permis de recevoir respectivement 16, 16 et 13 ensembles de commentaires provenant de diverses personnes, dont des membres d'établissements canadiens et internationaux ainsi que des spécialistes en chauffage, de ventilation et de climatisation.

Aucune période de mise en œuvre n'est explicitement prévue pour cet addenda, car les établissements devraient déjà respecter le principe directeur 96 (soit 15 et 20 changements d'air à l'heure dans les animaleries). Quant aux établissements qui désirent réduire le nombre de changements d'air à l'heure, ils doivent respecter les présentes lignes directrices pour les paramètres de qualité de l'air afin de fournir de l'air propre. De plus, l'addenda fournit des détails sur des instruments de surveillance valides qui peuvent être utilisés pour assurer la qualité de l'air. La mise en œuvre de l'addenda devrait permettre de s'assurer que les établissements respecteront, d'ici décembre 2020, les exigences liées à une des deux options décrites ci-dessus. Ce document s'applique à toutes les salles d'une animalerie, même si les animaux peuvent être momentanément gardés à l'extérieur des animaleries.

La compréhension des effets de la qualité de l'air sur la santé et le bien-être des animaux et sur les données expérimentales est un domaine de recherche en plein essor; l'importance des différents paramètres peut donc changer en fonction de l'évolution de la recherche sur la qualité de l'air. Pour mieux comprendre les effets de la qualité de l'air (sur le bien-être des animaux et du personnel, et sur la validité de la recherche), les établissements ont intérêt à surveiller la qualité de l'air dans leurs animaleries même s'ils prévoient y maintenir de 15 à 20 changements d'air à l'heure.